

Bulletin Municipal



20 décembre 2010



N° 63



Le Mot du Maire,

J'espère que la période estivale a été agréable à tous, l'année 2010 arrive à son terme et il nous faut en dresser le bilan.

Les projets commencés en 2009:

⇒ *La démolition de la grange et aménagement du parking, le séparatif "eaux usées / eaux pluviales" rue du lavoir sont terminés.*

En 2010, il a été réalisé :

⇒ *La réfection complète du préau attendant à l'école et pose d'un chéneau avec puits perdu pour le grand préau.*

⇒ *Le nettoyage du réseau assainissement du bourg et prévision du nettoyage du réseau " La Creuse / Maisons Rouges".*

⇒ *L'analyse des quantités de boue dans la lagune des Maisons Rouges et préparation du plan d'épandage de celles-ci.*

⇒ *La remise en état de la voirie communale : Maisons Rouges, Sermesse.*

⇒ *La pose d'un filet au terrain l'agorespace (en cours)*

⇒ *Dans l'église, la restauration de la moulure et du mur, au dessus de St Blaise.*

⇒ *La réfection du petit patrimoine : grâce à l'association "Tremplin Homme et Patrimoine" qui en plus de la réhabilitation permet à douze personnes en recherche d'un travail d'acquérir par le biais de ces chantiers des compétences pour un futur emploi. 4 sites ont été rénovés:*

➤ *Vallerat: l'abreuvoir.*

➤ *Le bourg : le lavoir.*

➤ *Sermesse : la pompe de Chambroye. (ci-joint le descriptif)*

➤ *la pompe du puits Jeannin.*

➤ *Nous avons le matériel nécessaire pour remettre en état le puits de la Creuse au printemps.*

Des bénévoles ont commencé la restauration du lavoir de la Renarde, consolidation et étanchéité des murs, mise au jour d'un dallage autour du lavoir.

Ceci étant, en 2010, le Conseil Municipal s'est réuni et a pris la décision d'élaborer un Plan Local D'urbanisme (PLU) en remplacement de la carte communale.

Le Conseil municipal, les adjoints et moi-même restons à votre écoute, à l'occasion de ce dernier bulletin, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et formulons pour vous tous des vœux pour l'accomplissement de vos projets en vous assurant de mes fidèles sentiments.

Joyeuses fêtes à tous.



LES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 2 juin 2010



1) LOCATION DE LOGEMENT COMMUNAL – MAIRIE

La date de location du logement au dessus de la mairie est avancée au 12 juin 2010.

2) RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE 2009

M. le Maire donne lecture du rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 2009.

3) DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT

En janvier/février 2011, la Commune devra réaliser un recensement de la population, pour cela elle doit désigner un coordonnateur de l'enquête. Cette tâche est confiée à Mme Brigitte FOREST.

4) CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR

De la même manière que le coordonnateur il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent recenseur. Un appel à candidature sera publié en tout voulu.

5) CONTRAT À DUREE DETERMINÉE – ADJOINT TECHNIQUE – NON TITULAIRE

Mme Josiane GENOT partant à la retraite fin juin 2010, il est nécessaire de créer le poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, affecté au ménage des bâtiments communaux et location de la Cure, à raison de 12 heures hebdomadaires annualisées ou 53 heures mensuelles annualisées à compter du 14 juin 2010 jusqu'au 13 juin 2011. Sur proposition du Maire et après avoir rencontré les candidats, ce contrat sera accordé à Mme AREZES Jacqueline.

6) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

A la demande de la Mairie de St Jean de Vaux, le cantonnier de Sainte Hélène leur sera mis à disposition à compter du 14 juin 2010 jusqu'au 18 juin 2010 inclus. Une convention sera établie entre les deux communes.

7) CHANTIER D'INSERTION PETIT PATRIMOINE SUD DE LA COTE CHALONNAISE

Le Pays du Chalonnais en partenariat avec la Fondation du Patrimoine propose la réfection du Petit Patrimoine des Communes du Sud de la Côte Chalonnaise avec un chantier d'insertion. Les lavoirs et fontaines de la Commune pourraient bénéficier de ce chantier. Les lieux retenus sont :

- ⇒ L'Abreuvoir de Vallerat
- ⇒ Fontaine/Abreuvoir Ht de Sermesse
- ⇒ Lavoir du Village
- ⇒ Puit Jeannin

SÉANCE du 30 juin 2010

1) TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Le Conseil municipal décide l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Les modalités d'application de cette taxe forfaitaire sont disponibles en mairie et sur le site internet rubrique urbanisme.

2) CONTRAT A DUREE DETERMINEE – AGENT DE GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT ACCOMPAGNEMENT EMPLOI

Le Conseil municipal décide de renouveler le poste d'agent de restauration scolaire et garderie dans le cadre d'un contrat unique d'insertion à compter du 3 septembre 2010 jusqu'au 2 septembre 2011 inclus, ce poste sera réattribué à Mlle Virginie RENIAUX.

3) CONTRAT A DUREE DETERMINEE – AGENT DE GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil municipal décide de renouveler le poste d'agent de restauration scolaire et garderie à compter du 1er septembre 2010 jusqu'au 1er juillet 2010 inclus ce poste sera réattribué à Mlle Véronique CHAINARD.

4) LOCATION SALLE COMMUNALE – ANCIENNE ECOLE

M. le Maire représente le projet de stage « mini-school » (stage d'anglais pendant les vacances scolaires) pouvant être organisé sur la commune. Les organisateurs « Relais Mini School » demandent la mise à disposition de la salle communale de l'ancienne école. Le Conseil Municipal décide de donner son accord pour l'utilisation de la salle de l'ancienne école du bourg par les organisateurs « Relais Mini School » pour la somme de 10 €/jour sur 5 jours d'utilisation pendant les vacances scolaires 2010.

5) TARIF CANTINE ET GARDERIE

M. Le Maire informe le conseil que la maison de retraite « Saint Antoine » « DOMUSVI » de Sainte Hélène a augmenté le prix des repas pour la cantine. Le prix de revient des repas est légèrement supérieur. Le Conseil municipal décide de fixer le tarif de repas de la cantine à 4, 10 €, de maintenir le tarif forfaitaire de garderie à 1, 00 € pour le matin et 1, 00 € pour le soir, de faire appliquer ces nouveaux tarifs à partir du 15 juillet 2010.

SÉANCE du 13 septembre 2010

1) EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR L'ACHAT DU TERRAIN DE LA PAUTERNE

Monsieur le Maire rappelle à son conseil le projet d'achat du Terrain de la Pauterne pour un montant de 80 000 €. Plusieurs organismes de crédits ont été contactés. M. Le Maire donne le détail des propositions qui ont été reçues. Un emprunt de 50 000 € sera réalisé auprès du Crédit Agricole.

2) DELEGATION AU MAIRE DE LA DECISION DE RECOURIR A L'EMPRUNT

Le Conseil municipal décide de donner délégation au maire en matière d'emprunt, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L 2122 du CGCT dans les conditions.

3) QUESTIONS DIVERSES

- **Rue du Lavoir** : Un arrêté d'interdiction d'occupation du domaine public (matériel divers, stationnement, etc....) sera pris pour la rue du Lavoir ;

- **Ordures ménagères** : Les doléances et les demandes d'informations sont à faire remonter auprès de M. Hubert GROUSSON, membre de la commission ordures ménagères;
- **Prêt du matériel communal** : des tables, des chaises, des bancs et la benne à matériaux peuvent être prêtés gracieusement aux habitants de la Commune, il suffit de **faire la demande à l'avance auprès de la mairie**. Le matériel est à retirer le vendredi **après prise de rendez-vous auprès de la mairie**. Tout matériel employé doit **être retourné par les soins de l'emprunteur le lundi au plus tard**. Seul l'employé communal, **Jocelyn FLATTOT, est habilité à déplacer la remorque** de la Commune. Il serait utile de prévoir une convention de prêt de la cour de l'école afin d'être en règle avec la législation ;
- **Restauration du patrimoine** : les travaux de restauration des Lavoirs et Fontaines de Sainte Hélène, par les ouvriers de l'association Tremplin et Patrimoine, ont débuté lundi 13 septembre 2010. L'avancement des travaux est consultable sur le site : <http://www.tremplinhp.com>;

SÉANCE du 4 novembre 2010

1) ASSAINISSEMENT

Le 1^{er} Adjoint, en charge de l'assainissement, M. Grousson, expose au Conseil Municipal la nécessité de réviser et d'actualiser le règlement du service d'assainissement collectif. Certaines dispositions du règlement feront l'objet de modifications ou de précisions après étude de la Commission Assainissement.

Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil afin d'arrêter la version qui sera mise en vigueur et diffusée.

2) INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Le conseil municipal a fixé comme chaque année la prime IAT 2010. Cette indemnité sera versée aux agents stagiaires, titulaires, non titulaires au prorata de la durée hebdomadaire légale de travail et du temps partiel au prorata de la durée de travail passée dans la Commune.

3) PROJET EOLIEN

Après avoir étudié le projet d'installation d'Eoliennes sur le territoire de la Commune par la Société EOLERES le Conseil municipal décide de refuser ce projet.

4) ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal décide de prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément à l'article L 123-6 du Code de l'urbanisme dans les formes prévues aux articles L 123-6 à L 123-12 du Code de l'urbanisme et de demander les subventions correspondantes.

5) RAPPORT DE LA CLETC (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION ET TRANSFERT DE CHARGES)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 8 « POUR » et 3 « ABSTENTIONS », décide d'approuver le rapport de septembre 2010 de la CLETC annexé à la présente délibération.

6) DECISION MODIFICATIVE

Les crédits budgétaires ouverts n'étant pas suffisants au 1641 (emprunt) il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'augmenter ce compte de 500 € et donc de diminuer le 2111 de la même somme.

7) QUESTIONS DIVERSES

- **Restauration du patrimoine** : les travaux de restauration des Lavoirs, pompes et Fontaines de Sainte Hélène sont terminés. Les travaux sont consultables sur le site : <http://www.tremplinhp.com>. Un barbecue sera offert aux ouvriers de Tremplin le 8 novembre 2010;

- **RPI**: des travaux d'entretien du bâtiment cantine-garderie sont à prévoir, la prise en charge du fonctionnement (hors investissement) sera discutée comme convenu lors d'une prochaine réunion de RPI. Une ATSEM sera probablement nécessaire à la rentrée de 2011 et 2012 compte tenu d'une augmentation des effectifs.

SÉANCE du 16 décembre 2010

1) DECISION MODIFICATIVE

Les crédits budgétaires ouverts n'étant pas suffisants il est nécessaire d'augmenter le compte 6554 de 600 € et de diminuer le 022 de la même somme.

2) SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 2IEME CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'Adjoint Technique 2^{ième} classe, la commune ne pouvant garder 2 grades ouverts pour le même poste.

3) ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Annule et remplace la délibération n°40 du 04/11/2010

Le Conseil municipal décide de prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément à l'article L 123-6 du Code de l'urbanisme dans les formes prévues aux articles L 123-6 à L 123-12 du Code de l'urbanisme et de demander les subventions correspondantes.

4) LOCATION SALLE DE LA CURE AUX ASSOCIATIONS DE STE HELENE

Le Conseil Municipal décide d'accorder gratuitement la location des salles du haut (RDC, 30 personnes maximum par salle) une fois l'an aux associations de Sainte Hélène. L'année de gratuité débutant le 16/12 et se terminant le 15/12 de chaque année, un chèque de caution de 120 € sera demandé à chaque réservation, une convention d'utilisation des locaux et une attestation d'assurance seront exigées pour toute demande et devront impérativement être remis à la mairie avant la manifestation pour la remise des clés de la salle, les associations de Sainte Hélène devront fournir en janvier de chaque année leur calendrier d'utilisation de la salle.

5) REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'accepter le règlement d'assainissement.

6) REDEVANCE UTILISATION DE PUIS OU FORAGE POUR UN USAGE DOMESTIQUE

Le Conseil Municipal décide que les habitations équipées d'un système d'adduction d'eau à partir d'un puits particulier ou de tout autre procédé de récupération différent de celle du réseau syndical et d'un rejet dans l'assainissement collectif devront s'acquitter :

- ⇒ D'une part fixe sur la collecte et le traitement des eaux usées (comme un abonné normal)
 - ⇒ D'une consommation estimée à 20m³ / an et par personne occupant le foyer
 - ⇒ Les résidences secondaires bénéficieront d'un ajustement réalisé sur le temps d'occupation des locaux
- Et que les habitations ayant des installations mixtes (compteur d'abonné + puits) et un rejet dans l'assainissement collectif, la part fixe étant déjà payée sur la facture d'eau, devront s'acquitter :
- ⇒ D'une consommation estimée à 20m³ / an et par personne occupant le foyer moins la consommation issue du réseau syndical déjà facturé par le concessionnaire.

7) **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNÉE 2009**

M. Le Maire donne lecture du rapport annuel 2009.

8) **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ANNÉE 2009**

M. Le Maire donne lecture du rapport annuel 2009.

9) **DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »**

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de dissoudre le budget annexe « Lotissement », les opérations de celui-ci étant terminées.

10) **CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 02/06/2010

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi de non titulaire agent recenseur pour la période allant du 20 décembre 2010 à mi-février 2011. L'agent sera payé au forfait à raison de 700,00 € brut global.

11) **QUESTIONS DIVERSES**

- **Vœux du Maire** : ils auront lieu le 7 janvier 2011 à 19 heures à la salle de la Cure pour les nouveaux habitants et le 8 janvier 2011 à 15 heures pour la maison de retraite;



À chaque type de route, son niveau d'intervention !

Toutes les routes ne peuvent être dégagées en même temps. Pour cette raison, le Conseil général a mis en place un ordre de priorité dans le traitement des chaussées selon la fréquentation, l'usage de la route et son caractère structurant.



Carte du Conseil Général concernant la viabilité hivernale. Document consultable sur le site : www.cg71.fr : « [Accueil](#) » [Vivre en Saône-et-Loire](#) » [Se déplacer](#) » [Etat des routes](#) »

Comme vous pouvez le constater, il y a 4 niveaux de classements. Pour ce qui nous concerne, la D69 sera déneigée LMMJVS de 7 h 30 à 17 h, la D125 (jusqu'à la tuilerie) LMMJV de 7 h 30 à 17 h.

Les chemins communaux sont eux, déneigés par l'employé communal Jocelyn FLATTOT dès que possible.



INFORMATIONS MUNICIPALES

La Mairie sera fermée du 22/12/2010 au 03/01/2011.

Réouverture le mardi 4 janvier 2011 à 9 h.

La bibliothèque sera fermée du 24/12/2010 au 04/01/2011.

Réouverture le mercredi 5 janvier 2011.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement aura lieu **du 20 janvier au 19 février 2011.**

L'agent recenseur, formé par l'INSEE, passera à votre domicile pour remplir les imprimés de recensement pendant cette période.

Le Coordinateur, Mme Brigitte FOREST, a retenu **Mlle Carole Philippon** comme agent recenseur.

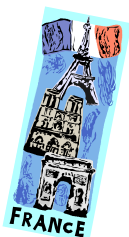
Merci de lui réserver votre meilleur accueil.

MANIFESTATIONS

Connues à ce jour



- **7 janvier 2011** : Vœux du Maire à 19 h à la Salle de la Cure ;
- **22 janvier 2011** : Repas du Secours Mutuel ;
- **8 mai 1945** : Commémoration le 8 mai 2011 au monument aux morts;
- **12 juin 2011** : randonnée de l'association « des Pieds et des mains » ;
- **25 juin 2011** : fêtes des écoles.



ETAT CIVIL

Naissances :

- Emma Dépret le 11/05/2010.
- Emmie Berny le 19/08/2010.
- Zélie Genevois le 24/11/2010.
- Amandine Gilot le 14/12/2010



Mariages :

- Mlle Audrey Culas et M. Pierre Alain François Lay le 31/07/2010.
- Mlle Nathalie Maréchal et M. Patrice Gilot le 23/10/2010.



Décès :

- Mme Marie Bouteulet veuve Masse le 19/07/2010.
- Mme Odette Raymonde Poulain veuve Pellegrino le 7/09/2010.

